

COMMUNIQUE

Appel aux transsexuel(le)s belges

Nous réagissons au projet de loi relatif à la transsexualité (DOC 51 0903/001) en cours de discussion à la Commission Justice de la Chambre.

Est inadmissible le fait que:

1. la proposition de loi vise à légiférer une matière médicale (définition médicale du transsexualisme)
2. la proposition de loi vise à établir des critères d'accès aux soins curatifs (hormonothérapie et chirurgie génitale)
3. la proposition de loi conditionne le changement d'état-civil à une chirurgie génitale, ce qui exclut d'emblée les personnes inopérables (par ex. HIV)
4. la proposition de loi impose en outre la stérilité comme condition d'accès au changement d'état-civil, ce qui est une vision eugénique inadmissible

Nous craignons que cette loi débouche à terme sur un monopole de facto de certaines équipes de médecins et mette hors la loi les personnes qui suivent une voie autre que celle préconisée officiellement (parcours hormonal et/ou chirurgical à l'étranger notamment, qu'en est-il de ces personnes ? Devront-elles refaire un parcours en Belgique à partir de zéro et faire l'objet de représailles des médecins ?).

La loi ne fournit aucune garantie quant à la qualité des soins administrés, en revanche elle impose des contraintes et des souffrances supplémentaires évitables aux personnes transsexuelles.

Nous invitons les personnes transsexuelles de Belgique ainsi que toutes personnes concernées à nous rejoindre afin d'obtenir des modifications au projet de loi.

Nous vous invitons

1. à prendre connaissance du projet de loi
2. à nous faire parvenir vos remarques et craintes ainsi que vos suggestions, éventuellement étayées par un témoignage de votre vécu afin de mettre en évidence les dérives potentielles de ce projet de loi.

L'objectif étant de centraliser et de transmettre vos réactions aux députés concernés. Pour ceux et celles qui le souhaitent il vous est loisible de d'intervenir directement auprès des auteurs de la proposition de loi.